

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4009 - Jeudi 25 Novembre 2021 - Prix : 200 Fc

DIALOGUE NATIONAL :

Azali donne le coup d'envoi



Par un décret signé hier 23 novembre, l'on a appris la création d'une Coordination du dialogue national.

Le processus vers le dialogue national va bon train quoique l'on aura noté que le chef de l'État a, par méprise peut-être, mis la char-

rie avant les bœufs en nommant un coordinateur dudit dialogue deux mois avant de créer la Coordination elle-même. Hier mercredi 24 novembre, Azali Assoumani a signé un décret portant « création, organisation et fonctionnement de la coordination du dialogue national inter-comoriens ».

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Novembre 2021**

Lever du soleil:

05h 30mn

Coucher du soleil:

18h 14mn

Fadjr : **04h 18mn**

Dhouhr : **11h 56mn**

Ansr : **15h 29mn**

Maghrib : **18h 17mn**

Incha : **19h 31mn**



COVID-19

L'équipe de la lutte anti-covid-19 à Mohéli se dit prête face au delta

Trois jours après l'annonce officielle par le Ministère de la santé de la présence du variant Delta à Mohéli, la coordination insulaire de lutte contre la Covid-19 a réuni la presse ce mardi pour s'exprimer. Dr Abdoulanziz, le coordinateur qui pense que ce nouveau variant provient de Mayotte, rassure que toutes les dispositions ont été prises et que le pic a été déjà dépassé. Cependant il demande à la population d'être coopérative afin d'aider le gouvernement à lutter efficacement contre cette pandémie.

La coordination insulaire de lutte contre la covid-19 a convié la presse mardi dernier pour faire le point, après la confirmation de la présence du variant delta dans le pays. Vu l'augmentation rapide des cas ces derniè-

res semaines dans l'île, le renforcement des mesures barrières semble indispensable pour lutter contre ce nouveau variant qui serait 40 à 60% plus contagieux que les autres.

Du 29 septembre au 23 novembre, Mohéli a enregistré 213 cas de Covid-19, dont 167 guéris. 47 cas sont actifs dont 7 patients actuellement suivis au CTCO (centre de traitement de Covid-19) du CHRI de Fomboni et 40 traités à domicile. « Jusqu'alors, 2 décès liés à ce variant delta sont enregistrés à Mohéli ». Tel est le bilan présenté ce mardi au siège de la DRS par le coordinateur insulaire. Et hier mercredi, 5 nouveaux cas confirmés ont été enregistrés.

« Ces 2 patients décédés avaient tous 85 ans. L'un a succombé à Siry Ziroudani dans la région de Djando, et l'autre a rendu l'âme au CHRI de Fomboni » précise Dr Abdoulanziz.



Selon lui, rien n'est à craindre jusqu'à lors puisqu'on a déjà passé le pic de cette vague. « Actuellement on enregistre de moins en moins des cas de covid-19 » a-t-il rassuré avant de poursuivre « nous sommes

bien préparés et nos équipes de prise en charge sont prêtes pour faire face à ce variant. Toutefois, la population doit être coopérative et aider le gouvernement à lutter contre cette pandémie ».

Après les résultats du séquençage génomique donnés par le Ministère de la santé, une enquête, selon Dr Abdoulanziz, a été immédiatement lancée pour découvrir la provenance de ce variant. Selon leur hypothèse, ce variant provient de l'île de Mayotte. « Des vacanciers en provenance de Mayotte ont séjourné à Anjouan. D'ailleurs c'est là où ils ont été testés positifs de ce virus par nos collègues à Anjouan » se justifie le coordinateur. « Mais comme Mohéli est une plaque tournante des Comores, des vacanciers en provenance d'Anjouan étaient à Mohéli plus précisément à Djando pour la cueillette de girofle » a-t-il ajouté. Une hypothèse fondée sur le fait que c'est à Djando que la circulation du virus a été la plus active.

Riwad

SANTÉ PUBLIQUE

Le Pass sanitaire obligatoire à Mutsamudu

Contestée par une partie de l'opinion, le pass sanitaire est devenu obligatoire à Mutsamudu. Beaucoup d'anjouanais se plaignent de ne pas pouvoir accéder à la capitale espérant avoir quelques sacs de riz pour nourrir sa famille. Le barrage est mis devant le magasin d'Ismael Idarouss à Mtsanga Mhuni.

autorités de l'île exigent le pass sanitaire pour pouvoir entrer à Mutsamudu. Des gendarmes sont postés partout pour vérification. Les passagers n'ayant pas pu se vacciner n'ont qu'un seul choix, c'est de retourner d'où ils viennent. « Incroyable. Cette décision qui tombe du ciel prouve que nos médecins sont très politiques. Inadmissible d'imposer des lois non votées », lance Chakir Ali alias Saïd Mdukani, qui conteste sans réserve cette décision.

Lundi dernier, date limite de la deuxième dose de la troisième cohorte est devenue un jour noir chez bon nombre d'habitants de plusieurs régions plus reculées qui n'ont pas pu se vacciner. Saïd Hamza Jaffar, un citoyen rencontré à Mutsamudu approuve cette décision. « On recherche l'immunité collective. Donc pas question de

réserve ou d'échappatoire. La décision est très bonne », soutient-il. Ce dernier renforce son argument aussi par l'arrivée du Variant Delta. « C'est vrai, le vaccin n'arrête pas la Covid-19 d'entrer dans notre organisme mais il atténue les formes graves du virus », poursuit-il.

A noter que des fortes rumeurs circulent à Mutsamudu faisant état

d'une possible décision rendant obligatoire la carte de vaccination devant les guichets de certaines institutions financières, pour le paiement des salaires des agents de l'Etat de ce mois de novembre. Mais ce n'est qu'une rumeur.

Nabil Jaffar

À défaut d'une loi, on ne peut pas imposer le vaccin à la population. A Anjouan, les



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 7673 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

GOULAM PRESENTS

FORUM

MÉTIER

DE LA MUSIQUE

GOULAM

JEUDI 25 NOVEMBRE

A 17H !

CHEZ MOUHOUSSEUNE
PAGÉ MUTSAMUDU, ANJOUAN

DIALOGUE NATIONAL :

Azali donne le coup d'envoi

Suite de la page 1

Comme son intitulé officiel l'indique, l'acte qui vient de mettre sur pied la Coordination a pour vocation de déterminer la composition et les missions de cette dernière. L'on notera que le chef de l'État met la gent féminine au cœur dudit dialogue. En effet, pour ce qui est de l'organisation, il exige, en dehors du coordinateur bel et bien nommé, trois experts juristes dont au moins une femme, un chargé de communication, cinq

experts nationaux dont au moins deux femmes spécialisées dans les sciences ou science politique, économie, environnement, développement local ou sociologie.

Quant aux missions, la consolidation de l'unité, de la paix et de la stabilité du pays reste le fil conducteur. Chose qui n'a pas été prise en compte au départ, Azali Assoumani a intégré les diasporas parmi les acteurs attendus à ce grand rendez-vous national. Une doléance exprimée par l'Union Africaine dans sa dernière commu-

nication sur la situation aux Comores. « Le dialogue national a pour but de faciliter les consultations à large base et inclusive et le dialogue entre toutes les parties prenantes (partis politiques, société civile, diasporas et partenaires internationaux) sur la paix, la sécurité, la stabilité ».

Interrogé sur ce point précis de l'intégration de la diaspora, le juriste Yhoulam Athouamni, fondateur du mouvement politique le Nouveaux Démocrates, semble rester sur sa faim. « S'il veut vrai-

ment l'implication de la Diaspora, le président doit convaincre celle qui lui est hostile ; seule façon de prouver son combat en vue de la cohésion sociale et nationale. Parviendra-t-il ? Seule l'avenir nous le dira. Quant à moi, je reste observateur et comme vous le savez, les Nouveaux Démocrates se projettent en 2024 ».

Pour appel, la coalition de l'opposition est prête à participer au dialogue national mais avec des préalables et non des moindres. Elle exige le procès des prison-

niers politiques à la tête desquels l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi et le gouverneur déchu d'Anjouan Abdou Salami Abdou. Le gouvernement lui, soutient qu'il n'y a pas de prisonniers politiques mais « des politiques prisonniers ». Une divergence qui ne freine pas pour autant le processus du dialogue national, le chef de l'État préférant faire preuve de flexibilité, du moins pour le moment...

Andjouza Abouheir

AÉRIEN :

Inter îles condamnée à payer 638 000 kmf par la Cour d'appel

La compagnie aérienne de droit comorien conteste cette décision de la Cour d'appel de Fomboni, estimant qu'elle devrait être tenue à payer, « tout au plus », la somme de 150.000 Fc au plaignant, un passager qui a perdu sa valise au cours d'un vol commercial en janvier 2020.

Dans cet arrêt civil rendu le 27 juin 2021, la Cour d'appel de Fomboni confirme un jugement condamnant la compagnie Inter Iles Air à payer la somme de 638.000 Fc à El-had Mne moi, un passager qui a perdu sa valise contenant des effets personnels, au cours d'un vol commercial le 17 janvier 2020. A en croire les éléments d'informations versés dans ledit arrêt, le vol qui décollait de l'aéroport de Ouani à Anjouan avait pour destination Bandar-es-salam à Mohéli, île dont est originaire le passager, employé de la société comorienne des hydrocarbures.

Avant-hier mardi, le patron de la compagnie mise en cause s'est fendu d'un long post Facebook pour donner sa version des faits. « De prime abord, l'arrêt précise que le représentant de la société Inter îles Air s'est présenté à l'audience du

Tribunal de Première Instance de Fomboni Mohéli. Il est de mon devoir d'indiquer que la compagnie n'a pas une représentation à Mohéli contrairement à ce qui est indiqué sur le jugement rendu par cette juridiction », devait déclarer d'entrée le PDG, qui précise que sa compagnie a plutôt un responsable des opérations au sol en la personne de M Hamid Kaambi, lequel « ne s'est jamais présenté à cette audience », car « il n'avait pas qualité » contrairement à ce qui est cité.

M. Inzoudine confirme avoir bel et bien saisi la Cour d'appel « pour faire lecture du droit » en réaction à cette décision « qui ne pouvait que surprendre tout citoyen ». L'affaire a été retenue pour le 9 juin dernier. Mais, « par suite d'un timing chargé de mon conseil, celui-ci a demandé un report à une date ultérieure. La demande a été remise le jour de l'audience à la première heure à la greffière tenant la plume de la Cour d'Appel de Fomboni Mohéli, qui n'est autre que la cousine du plaignant. Celle-ci aurait indiqué à l'agent d'escale de la compagnie qu'elle remettrait la demande de report au Président. Une nouvelle surprise a surpris une nouvelle fois la société en apprenant l'arrêt rendu le 28 juin



2021 par cette même Cour et condamnant Inter Iles Air à payer 638 000 KMF », regrette-t-il.

Tombé des nues, il remet en cause, sans ambages, la compétence des magistrats. « L'on peut se poser des questions sur les compétences des magistrats qui ont pris cet arrêt », s'emporte-t-il, rappelant que le transport aérien aux Comores est régi par la convention de Varsovie du 12 octobre 1927 qui précise en son article 18 comme indiqué sur l'arrêt querellé que le transporteur est responsable du dommage surve-

nu en cas de perte de bagages enregistrés lorsque l'évènement qui a causé le dommage s'est produit pendant le transport aérien.

« Cependant, les magistrats de cette Cour omettent par inadvertance de compléter cet arrêt par l'article 22-2 de cette même convention qui stipule que la responsabilité du transporteur est limitée à 17 DTS par kg (le DTS étant la monnaie du FMI), soit encore 20€ par kg. Conformément à cet article omis, la société devait être tenue de payer, tout au plus, au plaignant 20€ x

15kg = 300 € (soit 150 000 KMF), les 15 kg correspondants au poids maximal de bagages acceptés par passager. Aucune déclaration spéciale d'intérêt n'a été faite par le plaignant au moment de la remise de sa valise le jour du départ (lors de l'enregistrement) et donc aucun paiement d'une taxe supplémentaire n'est intervenu auprès du transporteur par celui-ci, il n'y a donc pas lieu de garnir le préjudice à 638 000 KMF car il n'est pas justifié juridiquement ».

L'Arrêt de la Cour précise que « la valise a subi une fouille minutieuse à l'aéroport de Ouani-Anjouan avant de l'embarquer dans l'avion ». Une façon sans doute pour la Cour d'appel d'appuyer la bonne foi des dires du plaignant malgré l'absence d'une déclaration en bonne et due forme. « Il est certain que cette façon tronquée de lire le droit n'attire pas et n'attirera pas les investisseurs étrangers aux Comores. Enfin, pour un meilleur développement du pays, la sécurité juridique doit être de vigueur », poursuit le PDG d'Inter îles. Quant aux dommages et intérêts de 400.000Fc réclamés par le plaignant, la Cour n'a pas statué.

Andjouza Abouheir

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Après coup, le ministère de l'éducation sort du silence

Les élèves ayant obtenu une bourse du Maroc seraient devraient acheter leur billet à l'agence Athéna au tarif avoisinant les 600.000 KMF. Dans une note, le ministère de l'éducation nationale porte à la connaissance des étudiants titulaires d'une bourse d'études de retenir l'agence de voyage de leur choix pour organiser leur voyage.

L'affaire a défrayé la chronique ces derniers jours. Les 600 000 FC pour un billet aller simple des titulaires des bourses de Maroc. Une histoire qui a fait cou-

ler beaucoup de salive et qui a suscité beaucoup de réactions dans les réseaux sociaux. Les titulaires des bourses de Maroc étaient tenus d'acheter leur billet à l'agence Athéna au tarif exorbitant de 600.000 KMF. Une somme énorme pour les parents d'élèves qui n'avaient pas le choix. Hormis le prix du billet exorbitant, mais les jeunes bacheliers devraient se rendre en Tanzanie pour aller récupérer les visas et prendre le vol pour l'aéroport de Laâyoune Hassan 1er. Une forte inquiétude pour les familles. « Nous savons que le prix du billet est le double de chez Ethiopian Airlines ou Kenya

Airways. On nous parle d'un test de Covid-19 inclus dans les frais alors qu'il coûte 30.000 KM, avance un parent d'élève. Et d'ajouter que « ce qui nous fait mal c'est que nous devons laisser nos enfants se rendre en Tanzanie. Nous n'allons pas dormir tranquilles ».

Longtemps dans le silence, le ministère de l'éducation nationale qui gère ce dossier des bourses du Maroc s'est enfin exprimé ce mercredi 24 novembre. Dans une note signée par le secrétaire général du ministère, Soulaïmana Soilihi Hamadi, il est porté à la connaissance des étudiants titulaires d'une bour-

se d'études étrangères de retenir l'agence de voyage de leur choix pour organiser leur voyage. « Ils sont entièrement libres de retenir l'agence de voyage de leur choix pour organiser leurs voyages à destination du pays d'accueil », lit-on dans cette note, avant de préciser que « il n'a jamais été du ressort du ministère de recommander ou de faire orienter les boursiers vers telle ou telle agence de voyage dans l'optique de leurs voyages d'étude à l'étranger », tente de se justifier le ministère de l'éducation.

Cependant, pourquoi attendre aujourd'hui pour sortir une note après qu'Athéna ait encaissé l'argent

de presque une centaine d'étudiants, qui ont déjà quitté les Comores pas plus tard que lundi 22 novembre. À titre de rappel, c'est le même ministère qui avait suggéré aux étudiants de rentrer en contact avec l'agence Athéna. « Ils doivent prendre contact avec l'agence Athéna voyage, sise à Hamramba en face de l'assemblée nationale munis d'une copie de la lettre d'acceptation et une copie de leurs passeports », lit-on dans une précédente note d'information aux étudiants lauréats des bourses marocains pour l'année 2021.

Andjouza Abouheir

RÉPARTITION DES BOURSES DU MAROC

" Nous avons misé sur l'excellence "

Comme chaque année, l'Union des Comores reçoit 300 bourses de la part du Royaume du Maroc. Et cette année, l'Etat comorien a misé sur l'excellence. Sur 300 bourses, 200 sont attribuées aux universitaires et 100 pour les formations professionnelles. Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères montre que sur les 200 bourses, les 150 sont des élèves ayant obtenu des mentions.

Les Comores ont reçu 300 bourses de la part du Maroc. Et depuis 2016, une commission tripartite composée des secrétaires généraux du ministère de l'éducation nationale, des affaires étrangères et de la présidence est



chargée d'attribuer ces bourses aux nouveaux bacheliers et aux universitaires qui sont déjà sur place.

Cette année comme les années précédentes, l'Etat comorien a misé sur l'excellence. Sur les 200 bourses

attribuées aux universitaires, 177 sont offertes aux bacheliers et 23 au universitaires.

« Sur les 177 bourses données aux bacheliers, on retrouve 150 mentions. C'est pour vous dire que notre premier choix est porté sur l'excellence », affirme Saïd Maoulana, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Ce dernier explique que par le niveau des élèves, les lauréats sont inscrits dans des grandes écoles et avec des formations de qualité. « Nous avons eu des formations que qualité. Il y a des élèves qui sont inscrits en médecine, dans l'architecture, la Science Physique, les techniques juridiques, les Mathématiques et j'en passe », précise-t-il.

Travaillant en collaboration

avec l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), le ministère des affaires étrangères croise les doigts que cette dernière valide les 23 bourses universitaires. « Pour les bourses en Master, nous favorisons déjà ceux qui sont sur place qui sont au nombre de 14. Et le reste, on garde espoir que nous recevons des réponses favorables », avance-t-il, avant d'ajouter que « les places en Master sont vraiment limitées. C'est pourquoi on privilégie ceux qui sont sur place car eux, ils ont déjà leurs inscriptions ». Pour les 100 bourses professionnelles, le ministère attend terminer avec les bacheliers avant de lancer la machine.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Le pain artisanal est très prisé dans la commune de Moimbao

La région de Moimbao plus particulièrement le village de Miringoni, Barakani et Hamba consomme plus le pain préparé dans des boulangeries traditionnelles que le pain industriel. Un phénomène qui s'explique par le goût mais qui favorise également les femmes qui en sont les principales productrices.

La boulangerie traditionnelle de Barakani, construite par l'ONG Maechea il y a quelques années, a bien souffert ces derniers temps à cause du manque de farine qui a secoué le pays. Depuis l'arrivée de ce féculent à Barakani, comme dans les autres villages de la région, la population préfère consommer le pain traditionnel au détriment du pain fabriqué dans les boulangeries électriques et qui se trouvent également

dans le marché. « Ces pains traditionnels sont plus sollicités que les autres par leur goût » se justifie Houdhoienti Darkaoui (Mma Ramna), une femme de Barakani productrice de pains artisanal.

Dans ce village du Sud-ouest de l'île de Mohéli, ce sont les femmes qui s'intéressent beaucoup plus à cette activité génératrice de revenu. En 3 heures de temps, elles arrivent à fabriquer 120 pains et c'est la fréquence journalière.

« Au début de ce mois, nous avons acheté 15 sacs de farine pour la préparation des pains. En quelques jours seulement, nous avons épuisé ce stock car la demande est plus forte que la production » dit-elle.

Cette forte demande s'explique

d'abord par la préférence de la population des localités environnantes pour ce pain, mais aussi la famine causée par la crise financière. « Le pain est l'aliment idéal pour une famille qui a beaucoup d'enfants, surtout en cette période de rentrée scolaire où ils partent à l'école de 7h à 12h » souligne une mère de famille de Barakani.

Il est à noter que la construction de cette boulangerie traditionnelle à Barakani, par l'ONG Maechea a été suivie d'une formation. Un groupe de 8 femmes de ce village avait bénéficié d'une formation en pâtisserie. L'objectif est de les aider à surmonter leur quotidien et à mieux répondre aux besoins de la population.

Riwad



APPEL A CANDIDATURE

Poste : **RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Type d'offre : **CDI**
Métier (s) : **BANQUE, FINANCE, MICRO-FINANCE, COMPTABILITE, ECONOMIE, CONTROLE DE GESTION**

Niveau : **minimum BAC+5**
Expérience : **5 à 10 ans**
Lieu : **MORONI**
Date limite : **05/12/2021**

DESCRIPTION DU POSTE

En charge de l'ensemble des fonctions finance et administration du réseau

SES MISSIONS DE PRODUCTION :

- **Comptabilité :**
- Produire et transmettre à la Direction les états financiers mensuels, trimestriels et annuels ;
- Assurer la production des états règlementaires à adresser à la Supervision bancaire ;
- Garantir la fiabilité des comptes de l'institution et l'établissement des documents financiers, comptables et fiscaux en conformité avec la législation.

• Contrôle de gestion :

- Contribuer au plan pluriannuel de l'institution, notamment via l'élaboration de projections financières ;
- Elaborer le budget annuel en conformité

avec les orientations stratégiques de l'institution ;

- Contribuer à la préparation des rapports et supports à la Direction et au Conseil d'Administration ;

• Trésorerie

- Gérer la trésorerie de l'institution, y compris la relation avec les autres établissements de crédit et la Banque Centrale des Comores ;

- Assurer la bonne gestion actif/passif de l'institution ;

CRITERES DE QUALITE ET DE PERFORMANCE ATTENDUS

- Rigueur dans la réalisation et le suivi des missions qui lui sont définies ;
- Capacité de prévision et réajustement ;
- Esprit d'analyse, capacité de synthèse et formulation de recommandations ;
- Respect des délais et réactivité ;
- Compétences rédactionnelles et de présentation

Sa personnalité :

- Autonomie et se distinguant par un sens de l'initiative ;
- Motivé par le défi de contribuer à la pérennisation et croissance d'une institution de microfinance ;
- Capacité d'adaptation, capable d'évoluer

dans une organisation en constante évolution, et de travail dans un environnement multiculturel, rigoureux et professionnel ;

- Pédagogue, charismatique, bonne présentation, capable de motiver et former des jeunes salariés à potentiels et convaincre des partenaires

PROFIL DU POSTE :

- Master (Bac+5) en économie, gestion, comptabilité, finance, fiscalité, contrôle de gestion, audit.
- Expérience de 5 à 10 ans dans la filière : gestion administrative et financière, dont 4 ans minimum à un poste de cadre dirigeant dans le secteur bancaire ou des services financiers ;
- Expérience de production d'analyse financière à destination des organes de la gouvernance
- Excellente maîtrise d'Excel et des logiciels de bureautique.

DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Une lettre de motivation
 - Un CV
 - Copie des diplômes depuis le bac
- DEPOT DES DOSSIERS :** Dépôt physique au Secrétariat de la Direction Exécutive

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maechea
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Le Kenya a accueilli la 8ème plate-forme régionale africaine

Le Kenya a accueilli du 16 au 19 de ce mois, la huitième plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et la septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe.

L'organisation de ces rencontres était assurée par le Bureau des Nations Unies pour les risques de catastrophe Réduction (UNDRR) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). La plate-forme régionale africaine s'est tenue sous le thème général : « Vers un développement tenant compte des risques de catastrophe pour une Afrique résiliente dans un monde transformé par le COVID-19 ».

Il faut savoir que la plate-forme régionale africaine biennale s'est imposée comme un mécanisme essentiel qui rassemble les États membres, les communautés économiques régionales, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe pour exami-



Des participants à la cérémonie.

ner les progrès, partager les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur la réduction des risques de catastrophe au niveau régional.

Les participants se sont évertués à dégager un consensus sur la voie à suivre pour permettre aux États membres de tenir leurs engagements envers le Cadre de Sendai et le Programme d'action de l'Union africaine pour sa mise en œuvre en

Afrique, contribuant ainsi à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'« Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ».

Pour rappel, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été le premier accord majeur du programme de développement pour l'après-2015 et fournit aux États membres des actions concrètes pour protéger

les gains de développement contre le risque de catastrophe. Par ailleurs, le cadre de Sendai fonctionne de pair avec les autres accords du Programme 2030, notamment l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Nouveau programme urbain et, finalement, les Objectifs de développement durable.

Après le discours d'ouverture de la rencontre, Leila Chikhaoui Mehdaoui, la ministre de l'Environnement de la Tunisie et présidente du Bureau de la plate-forme régionale pour l'Afrique, a annoncé que le Kenya allait assurer la future présidence de la plate-forme régionale et un nouveau bureau sera composé par le Gabon, la Gambie, l'Afrique du Sud, et la Tunisie.

En acceptant la présidence, Fred Okengo Matiang'i secrétaire du Cabinet, au ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national du Kenya, a appelé à aller de l'avant pour assurer une préparation efficace aux risques, en particulier dans le contexte des risques émergents. Il s'est engagé à faire en sorte que la plate-forme fasse progresser les progrès dans la réduction des catastrophes et des risques dans la région. Une déclaration dite Déclaration de Nairobi a été adoptée pour aider les pays à continuer à mettre en œuvre le cadre de Sendai et son Plan d'Action pour l'Afrique.

Mmagaza



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/002/MAPETA/PIDC/AON/PISTES

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES PISTES RURALES DE 29,8KM IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « **réhabilitation de 29,8km des pistes rurales pour une période de 4 mois qui constituent huit (08) lots ci-dessous :**

- Lot 1 : Piste Rurale Ouzio-Ossao-pandé (Longueur 6,000 km)
- Lot 2 : Piste Rurale Bandassamlini-Dibouani (Longueur 7,500 km) ;
- Lot 3 : Piste Rurale Oussivo-Mvounambadani (Longueur 3,000 km) ;
- Lot 4 : Piste Rurale Batsa-Dzahajou-Vanadjou (Longueur 1,400 km) ;
- Lot 5 : Piste Rurale Mridjou-Gnamboimro (Longueur 3,560)
- Lot 6 : Piste Rurale KoniDjodjo-Houngouni (Longueur 4,500 km) ;
- Lot 7 : Piste Rurale Ongojou-Komoni-Kiyu (Longueur 5,000 km) ;
- Lot 8 : Piste Rurale Mridjou-Mnadzicoumé (Longueur 1,850 km)

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode

de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 5 ans dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2016. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécification, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offres. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édi-

tion du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **13 décembre 2021 à 14H 00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres

seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le **13 décembre 2021 à 14H 30min**.

8. Le soumissionnaire pourrait présenter une offre pour chacun des huit lots. Il peut postuler pour gagner 1, 2 ou 3 lots au maximum. Il doit présenter une garantie d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau suivant selon le nombre de lots visés :

Nombre de lots, visé par le soumissionnaire (Un maximum de 3)

Un seul lot **Montant de la garantie 4 000 000**
Deux lots **Montant de la garantie 8 000 000**
Trois lots **Montant de la garantie 12 000 000**

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 09 novembre 2021

MUSIQUE

La deuxième édition de Nyora débute ce samedi 27 novembre

Devant la presse hier mercredi 24 novembre, l'agence de communication Tartib en partenariat avec Comores Télécom a annoncé le lancement de la deuxième édition "Nyora", qui débutera samedi prochain. Douze candidats s'affronteront pour cette émission dont deux à Mohéli, deux à Anjouan, trois à Mayotte et cinq à la Grande Comore.

Nyora is Back ! Tartib en partenariat avec la société Comores Télécom a annoncé la deuxième édition de Nyora. Un concours de chants qui donne l'opportunité de découvrir et rassembler différentes générations d'artistes issus des quatre îles de l'archipel des Comores. Douze candidats de la nouvelle génération de la scène de l'archipel sont sélectionnés par ladite agence avec l'accord du directeur artistique Salim Sultan (Dadiposlim). Et c'est toujours la télévision nationale ORTC qui va diffuser l'émission. « Il n'est pas nécessaire de rappeler cette émission. On sait que tous les Comoriens de l'intérieur et de l'extérieur ont été branchés par l'émission. Ils ont apprécié et découvert

des jeunes artistes talentueux. Ce qu'on peut dire et faire c'est d'accompagner l'émission. Notre société s'engage dans tous les domaines de développement, sportif, éducatif ou culturel. Raison de notre partenariat avec Tartib et l'équipe nationale », avance Said Ali Chayhane, le directeur général de ComoresTélécom.

Pour cette deuxième édition, les membres du jury sont Abdallah Chihabidine et Reed Blowz. Ridhoine, Soulayman Mzé Cheikh et Boina Riziki. Et ils auront comme coach Salim Ali Amir, Chebli Msaidie. « On peut dire que la première édition était un succès. Certes, il y a eu des critiques, ainsi il faut faire en sorte que la deuxième soit meilleure », souhaite-t-il. La première session de cette deuxième édition de Nyora commencera le samedi 27 novembre. « La première partie sera consacrée aux chansons étrangères, le dimanche 28 les chansons comoriennes et le 2 décembre il y'aura live acoustique comme l'année dernière. Le 5 décembre on aura les résultats de la première session. Les demi-finales auront lieu le 11 et 12 décembre. On commencera par les chansons étrangères puis les



chansons comoriennes », indique Boina Mohamed responsable de l'agence Tartib. Et d'ajouter que « la finale aura lieu du 25 au 26 décembre. La délibération se fera dans un concert géant le 31 décembre au stade omnisports de Malouzini. Mais la remise des prix se tiendra dans une soirée de gala le 01 janvier au Golden Tulip ».

Tout comme l'année dernière, la première étape de l'émission, les douze candidats doivent interpréter deux titres d'artistes de leur choix,

dont l'un doit être local et l'autre de l'étranger. Les prestations seront enregistrées et filmées dans les conditions professionnelles en studio d'enregistrement et studio vidéo sur fond vert. Quelques noms de la musique comorienne, notamment Solam qui recomposent les instruments (BPM) de chaque titre, le directeur artistique Dadiposlim avec son équipe Twamaya House accompagneront les candidats afin de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Et pour les prix, le premier aura

un chèque de 5 000 000 kmf, le deuxième 1 500 000 kmf et troisième 750 000 kmf. Il y'aura un quatrième prix pour celui ou celle qu'on désignera par le choix du public. Il s'agit de la chanson la plus visionnée sur YouTube durant la période du concours. À noter que chaque candidat participant à l'émission se verra remettre un montant de 100 000 kmf au début de l'émission, à la signature de son contrat.

Nassuf Ben Amad



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N 2021-16-RCIP4— Help Desk

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d'un cabinet local en vue d'une mission d'assistance à l'utilisation des solutions e-Gouv et la gestion de l'informatique de l'Etat (Help Desk).

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (D 3820 KM) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « recrutement d'un cabinet local en vue d'une mission d'assistance à l'utilisation des solutions e-Gouv et la gestion de l'informatique de l'Etat (Help Desk) »

1. Objectif de la mission

L'objectif principal de la mission est de recruter un cabinet local qui doit doter l'ANADEN dans le cadre d'une activité Help Desk qui aura comme mission de venir en appui aux structures de DSI existantes par la mise en place des procédures de gestions d'incidents unifiées. Elle vise ainsi à apporter aux différents DSI et services de l'administration, une assistance technique visant à identifier rapidement la source de leur problème et à déterminer la démarche qui permettra de prendre

les mesures techniques et organisationnelles pour résoudre leurs problèmes. Il est précisé que le helpdesk n'interagira pas avec les utilisateurs finaux directement dans les ministères et les agences.

2. Profil du consultant

Les consultants locaux (cabinet ou consortium local) intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 04 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

Les critères d'éligibilité, la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016, révisée en 207 et 2018). La méthode de sélection est la « méthode de

Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)». L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander et obtenir les Termes des Références et des informations en nous contactant à l'adresse mail : rcip.procure@gmail.com mentionnée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 08 décembre 2021 à 14 h 00 (heure locale)** en Union des Comores. à l'adresse de : Mme la Coordinatrice du projet RCIP4 avec Le libellé « **Manifestation d'intérêt Réf. N 2021-16-RCIP4— Help Desk** », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 17 novembre 2021

